

Réunion d'habitants du 13/11/2018

Procès-verbal

Thème : Présentation aux riverains du projet régional d'aménagement du carrefour formé par les avenues Marcel Thiry et des Communautés.

Intervenants : MM. Olivier MAINGAIN, Bourgmestre, Philippe JAQUEMYNS, Echevin de la Mobilité, et Frédéric DENYS, conseiller en mobilité.

Invité : M. Roland WARNAUTS, de Bruxelles Mobilité.

Assistance : 28 personnes.

M. JAQUEMYNS accueille les participants et invite M. WARNAUTS à décrire les grandes lignes du projet régional d'aménagement du carrefour.

La philosophie générale du projet est de sécuriser les traversées piétonnes et cyclistes, notamment par la réduction du nombre de bandes de circulation, en application des dispositions décrites lors des Etats Généraux de la Sécurité Routière : réduction de la longueur des traversées piétonnes, amélioration de la visibilité entre les usagers et réduction de la vitesse.

M. le Bourgmestre souligne le fait que les chantiers comme celui du boulevard Reyers poussent les automobilistes voulant rentrer dans Bruxelles à rechercher des itinéraires de remplacement et génèrent les problèmes de circulation dans les quartiers avoisinants. Il préconise que la réalisation du projet régional ne soit pas entamée, même dans sa phase de test, avant la fin des travaux Reyers. Il propose en attendant de procéder à l'amélioration de la signalisation et de l'éclairage public, ainsi que de placer des radars préventifs et répressifs, voire des feux espagnols.

Questions – réponses

- ! La première question concerne la rue d'Attique et son écluse à bus jugée peu efficace, de nombreux véhicules avec l'empatement suffisant utilisant cette artère comme voie de transit vers le quartier Deux Maisons – Constellations. Pourquoi dès lors ne pas l'ouvrir tout à fait ? M. le Bourgmestre répond que l'ouverture de cette rue provoquerait une percolation et un accroissement du trafic dans un quartier à vocation purement résidentielle et n'est dès lors pas envisageable.
- ! La question suivante porte sur l'apport du projet régional en matière de circulation cycliste. M. DENYS apporte, au moyen des plans rétroprojetés, les options offertes aux cyclistes pour franchir le rond-point.
- ! Une troisième personne demande plus d'emplacements de stationnement et la plantation d'arbres dans le tronçon de l'avenue Marcel Thiry compris entre l'avenue du Yorkshire et le rond-point, comme c'était représenté dans la brochure du promoteur de ces nouveaux buildings.
- ! Autre problème invoqué : quand l'avenue Marcel Thiry est embouteillée, certains automobilistes font un détour par les avenues du Yorkshire et de Calabre et la rue

d'Aragon. M. le Bourgmestre évoque la possibilité de prévoir des sens uniques inversés pour rompre ce circuit alternatif.

- ! D'autres personnes émettent des craintes sur les bouchons supplémentaires qui pourraient résulter de la réduction du nombre de bandes de circulation tel que présenté dans le projet. M. le Bourgmestre évoque le fait de remplacer le rétrécissement de la voirie par l'installation de coussins berlinois¹.
- ! Entre les avenues du Yorkshire et de Calabre existe un espace vert sur le statut duquel des personnes s'interrogent. M. le Bourgmestre signale que ce terrain, qu'il confirme comme non constructible, appartient à trois promoteurs, dont Besix. Les négociations sont en cours pour procéder à la rétrocession de ce terrain.
- ! Toujours dans l'avenue du Yorkshire, des résidents se plaignent des vitesses excessives souvent pratiquées et réclament l'installation de dispositifs réducteurs de vitesse. M. le Bourgmestre répond que les services techniques sont chargés d'étudier la circulation dans tout le quartier. Des propositions d'aménagements seront présentées aux riverains dans une réunion d'habitants qui se tiendra dans le courant du premier trimestre 2019.
- ! Une personne s'interroge sur la possible prolongation de l'allée Christian de Duve. M. le Bourgmestre rassure directement la personne en affirmant que Le plan particulier d'aménagement du sol (PPAS) exclut toute liaison carrossable entre le Chemin des Deux Maisons et l'avenue Marcel Thiry.
- ! Une autre interrogation porte sur la prolongation de la ligne de tram 8 via l'avenue Marcel Thiry. M. le Bourgmestre souligne que rien ne sera probablement réalisé avant 2025-2030 et que la commune attend toujours que la Région fournisse des précisions sur l'option retenue entre soit le passage par le boulevard de la Woluwe, soit le passage par l'avenue Jacques Brel et la rue Théodore De Cuyper.
- ! Dernier thème abordé : les incivilités. Exemple : les distributeurs de sacs destinés à ramasser les déjections canines sont régulièrement pillés par des personnes utilisant ces sacs pour contenir leurs déchets ménagers qu'elles déposent de surcroît dans les poubelles publiques non prévues pour cet usage. M. le Bourgmestre évoque des brochures qui reprendraient les règles à respecter et ne peut que souhaiter que les gens soient sensibilisés. Il n'est en effet pas envisageable de placer un gardien de la paix à chaque endroit où une incivilité pourrait être commise.

M. le Bourgmestre tire les conclusions de la réunion et présente ses remerciements à l'assemblée pour leurs interventions.

¹Note de la division Stratégie et Mobilité : Selon la circulaire ministérielle du 3 mai 2002, pour le placement d'un coussin berlinois, la largeur de la voirie ne peut dépasser 4,20m. L'avenue Marcel Thiry faisant 5,50 m à cet endroit, le projet prévoit de rétrécir la bande de circulation. Pour le placement de deux coussins berlinois, la largeur devrait être portée à minimum 6 m. Ceci dit, les coussins berlinois sont placés sur des voiries à une seule bande de circulation. Sur une voirie à plusieurs bandes, d'autres dispositifs doivent être envisagés.